



RESOLUTION DES INFORMATIENS - Les Embiez 2007

I - LES CONSTATS

Les membres de la section professionnelle des informaticiens ont dressé les constats suivants :

1) Les politiques conduites en matière de système d'information dans les différentes branches sont convergentes. Elles tendent vers des solutions techniques et organisationnelles homogènes, guidées par les sociétés de conseil et de services informatiques.

Si on peut comprendre une recherche d'efficacité dans les solutions du marché, nous devons en revanche nous interroger sur les modalités du recours à la sous-traitance de même que sur ses conséquences.

Le recours aux sociétés de service devient à ce point massif que nous ne sommes plus dans une recherche équilibrée de bonne gestion entre des ressources internes maîtrisant le métier et des ressources externes apportant de nouvelles techniques. Nous sommes bien face à une lame de fond qui tend à externaliser l'ensemble des systèmes d'information au détriment des carrières des agents des organismes sociaux.

L'argument avancé est celui des économies de gestion. Mais si tel est l'objectif, on peut s'étonner du nombre croissant de nos collègues informaticiens, pourtant compétents et motivés, qui restent inoccupés. Est-ce l'échec des politiques de ressources humaines informatiques ou est-ce une volonté de prendre la main de l'extérieur pour mieux restructurer ?

En tout état de cause, nous nous retrouvons dans une situation paradoxale : alors que le marché de l'emploi des informaticiens se tend par manque de ressources pour faire face aux besoins, se traduisant par une croissance annuelle des rémunérations de 5 %, les informaticiens de la sécurité sociale subissent une politique salariale étriquée tout en perdant peu à peu leurs compétences techniques.

2) La mutualisation des moyens informatiques se poursuit à grande échelle, ce qui se traduit par des réorganisations voire des fusions. Bien que des efforts de formation relevant des nouvelles technologies de l'information soient soulignés, il faut noter l'absence de stratégies clairement exprimées, ce qui ne permet pas une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

3) Le passage des informaticiens vers la classification des agents de directions informatiques est freiné par le manque de respect des règles conventionnelles dédiées à cette filière :

- nombre insuffisant d'informaticiens formés à l'EN3S,
- nomination à des postes de directeurs informatiques de personnes ne remplissant pas les critères définis par la convention collective.

4) Dans certains organismes, des astreintes sont imposées aux agents sans aucun contrôle du temps de travail et sans aucune compensation financière.

II - LES PROPOSITIONS

Après analyse de ces constats, les membres de la section professionnelle des informaticiens proposent les actions suivantes à mettre en œuvre dans les instances concernées :

1) Mettre en place des moyens de contrôle de la sous-traitance informatique pour s'assurer du transfert de compétences vers les agents des organismes sociaux.

2) Exiger l'élaboration de schémas directeur des systèmes d'information des branches de sécurités sociales intégrant des schémas directeur des ressources humaines informatiques ainsi que la définition des mesures d'accompagnement au changement.

3) Obtenir, dans le cadre des départs à la retraite, des garanties de transfert entre génération, de la connaissance informatique propre aux métiers de la sécurité sociale.

4) Exiger la mise en cohérence des rémunérations avec les libellés d'emplois informatiques.

5) S'opposer aux recrutements d'agents de direction informatiques en dehors des règles conventionnelles.

6) Apporter un soutien aux représentants du SNFOCOS pour la signature d'accords relatifs aux astreintes.

La Section Professionnelle mandate le Bureau National pour prendre contact avec les responsables des différentes branches de l'Institution et les autorités de tutelle, afin d'appréhender les stratégies de ces branches et d'étudier toutes mesures propres à remédier aux problèmes évoqués, au besoin en engageant la mobilisation des personnels concernés.

Composition du bureau :

Secrétaire : Francois Nader

Secrétaires adjoints : Eric Chaillou, Bernard Chabal, Didier Vinson.